



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 30-2022

**Convention intercommunale relative à l'étude
et à la réalisation de la galerie de Broye**

Séance du 21 novembre 2022 au CTC – rue du Lac 14 à 19 :00.

Lors de cette séance, étaient présents :

Mme T. Maystre, Municipale Urbanisme – Infrastructures - Mobilité

M. Ch. Sarda, Chef de service infrastructures

Membres de la Commission :

Mmes & MM.

Thode Angela (excusée)

Kocher Jonas

Hertig Philippe

Korkmaz Mehmet

Martinelli Sandra

Negri Capt Stéphanie

Neal Richard

Borloz Pierre

Delapierre Roland, président/rapporteur.

Suite à la crue de 2008 il est urgent d'agir afin que, lors d'épisodes pluvieux, les diverses rivières ne provoquent plus d'inondations dévastatrices.

Monsieur Sarda nous présente le parcours prévu pour cette galerie souterraine. Son départ se situant à l'altitude de 445 m et son déversoir dans la Chamberonne à 375 m. un dénivelé de 70 m le long duquel 13 cheminées d'aération ainsi que 3 puits seront construites.

La commune de Renens sera le maître d'ouvrage lors de la construction de cet ouvrage ainsi que pour son entretien.

Cette galerie, une fois construite, pourra recevoir les eaux de ruissellement des 5 Communes, pour autant que le réseau souterrain soit en séparatif.

Questions – Réponses

- Comment éviter les effets de ventouse ?
 - Grâce aux 13 cheminées de ventilation situées sur le parcours. Ainsi que les 2 puits permettant le nettoyage de filtres récoltants des particules polluantes.
- En épisode de crue, le jet à la sortie de la conduite aura une force considérable. Quel système de dissipation d'énergie a été prévu ?
 - L'énergie sera dissipée par une série de seuils
- Les communes sont-elles responsables si les coûts d'entretien augmentent ?
 - La répartition financière des différentes communes ne va pas changer dans les prochaines années. Le délai de résiliation pour la clé de répartition est de 6 mois dès la fin de la réalisation de la galerie.

- Quelle sera donc l'utilisation de la galerie par temps sec ?
 - Par temps sec, la galerie ne sera quasi pas utilisée.

Les commissaires n'ayant plus de question la commission peut délibérer.

Ensuite, le Président met les conclusions du préavis telles que présentées au vote ; elles sont acceptées à l'unanimité.

Le président de la Commission lève la séance à 20 h 30.

1. Conclusions

Le Conseil communal de Renens

- vu le préavis municipal N° 30-2022, du 7 novembre 2022
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adopter la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye.

Au nom de la Commission :

Kocher Jonas

Hertig Philippe

Korkmaz Mehmet

Martinelli Sandra

Negri Capt Stéphanie

Neal Richard

Borloz Pierre

Delapierre Roland, président/rapporteur